



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Le Chable / Route de Mauvoisin – Espace Saint-Marc

Introduction de deux panneaux OSR n° 2.01, Interdiction générale de circuler dans les deux sens accompagné de la plaque complémentaire « Exceptés : livreurs, service de voirie, handicapés » et introduction de deux signaux OSR 4.17 « Parcage autorisé » assorti de la plaque complémentaire OSR 5.14 « Handicapés » après la salle Saint-Marc, sur la route Mauvoisin, parcelle 13100.

Le plan est consultable auprès du service de la police municipale du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 (trente) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 08.05.2017

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Police municipale de Bagnes

Agt. Farquet J-P.